

AOÛT 2021



**POLITIQUE PORTANT SUR LE
REMBOURSEMENT DES FRAIS D'ACQUISITION
DE PRODUITS D'HYGIÈNE FÉMININE
LAVABLES ET RÉUTILISABLE**



PRÉAMBULE

Par souci environnemental et dans le but de réduire la quantité de matière résiduelles, la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby souhaite offrir aux citoyennes de son territoire une aide financière pour l'achat de produits d'hygiène féminine lavables et réutilisables.

Article 1

Définitions

Dans le cadre de la présente Politique portant sur le remboursement des frais d'acquisition de produits d'hygiène féminine lavables et réutilisables, les mots signifient :

Citoyenne

Les femmes résidant sur le territoire de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby âgées de 18 ans et plus.

Conseil

Le conseil municipal de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby.

Politique

Politique portant sur le remboursement des frais d'acquisition de produits d'hygiène féminine lavables et réutilisables.

Produits

Désigne les coupes menstruelles, les serviettes hygiéniques lavables, les culottes menstruelles lavables et les culottes d'incontinences pour adulte lavables et réutilisables.

Municipalité

Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

Article 2

But

La présente Politique vise à octroyer aux Citoyennes un remboursement d'une partie des frais d'acquisition des Produits.

Article 3 **Remboursement**

- 3.1** La Citoyenne recevra un remboursement maximal de 50 \$ par année par famille sur le montant déboursé à cette fin pour ces Produits.
- 3.2** Le budget annuel alloué à l'aide financière sera de 1000.00 \$. Les remboursements seront autorisés tant que les sommes prévues au budget annuel seront disponibles.

Article 4 **Demande**

La demande doit être complète, exacte et conforme aux frais réellement encourus.

4.1 **Délai**

Toute demande en vertu de la présente Politique doit être déposée dans les deux mois suivant la date indiquée sur la preuve d'achat.

4.2 **Document**

Le formulaire de demande doit être accompagné de la preuve d'achat et d'une preuve de résidence de la citoyenne en faisant la demande. La preuve d'achat doit être détaillée et avoir été payée.

4.3 **Remboursement**

Les remboursements sont effectués après la séance régulière du conseil municipale où l'approbation des comptes à payer est effectuée.

4.4 **Achat**

Afin de bénéficier de la présente Politique, l'achat de Produits doit être effectué après le 10 août 2021.

Article 5 **Application**

5.1 **Responsable**

La directrice générale/secrétaire-trésorière est responsable de l'application de la présente politique.

5.2 **Trésorière**

La trésorière établit les procédures à suivre pour faire une réclamation en vertu de la présente politique et s'assure que les dépenses inscrites dans les bons postes budgétaire et que les sommes sont disponibles.

Article 6 **Protection des renseignements personnels**

Les documents et renseignements demandés seront utilisés aux seules fins de l'application de la présente politique et de contrôle de l'utilisation des ressources.

Article 7 **Entrée en vigueur**

La présente Politique entre en vigueur lors de son adoption par le conseil municipal.

Annexe A

Formulaire de demande

(Ce formulaire pourra, au besoin, être remplacé ou modifié sans que la présente Politique fasse l'objet d'une mise à jour.)



Formulaire de demande Politique portant sur le remboursement des frais d'acquisition de produits d'hygiène féminines lavables et réutilisables.

MODALITÉS DU PROGRAMME

- La citoyenne en faisant la demande, qui achète ses produits d'hygiène féminine lavables et réutilisables, recevra un remboursement maximal de 50\$ sur le montant déboursé à cette fin.
- Cette demande peut être présentée seulement une fois par année et par famille.
- Les remboursements sont autorisés tant que des sommes prévues annuellement au budget sont disponible à cette fin.

REQUÉRANT

Nom _____ Prénom _____
Adresse _____
Saint-Alphonse-de-Granby, QC
Téléphone _____ Cellulaire _____
Courriel _____

CITOYENNE (Si différent du requérant)

Nom _____ Prénom _____
Date de naissance _____

DOCUMENT À JOINDRE À VOTRE DEMANDE

Preuve de résidence Document fourni _____
Facture originale Montant total payé par le requérant _____

COMMENTAIRES

DÉCLARATION DU REQUÉRANT

Par la présente, je demande à la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby de prendre en considération la demande déposée. Je comprends que le dépôt d'une demande ne constitue pas une acceptation automatique de celle-ci.

Signature _____ Date _____

Réservé à la Municipalité

Date de dépôt _____ Remboursement autorisé oui non
Par _____ Date _____